

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE MARICOURT

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est donné par la soussignée, Nancy Daigle, directrice générale et secrétaire-trésorière

Que lors de la séance tenue le 9 mars 2021, le conseil de la municipalité de Maricourt, a adopté le « **règlement général uniformisé numéro 396-2021, remplaçant le règlement général uniformisé numéro 388-2019** »

Qu'en conséquence, le règlement numéro 396-2021 est entré en vigueur le 10 mars 2021

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 396-2021 au bureau de la municipalité de Maricourt, situé au 1195, rang 3 à Maricourt, durant les heures régulières d'ouverture et sur le site web de la municipalité.

DONNÉ À MARICOURT, CE 10^{ÈME} JOUR DE MARS 2021

COPIE CONFORME CERTIFIÉE

Nancy Daigle
Directrice générale et secrétaire-trésorière